

SYNODE DU 9 MAI 2007

A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

a) Nouveaux députés :

- Le Synode valide les élections en tant que nouveaux députés de :
- M. Antoine Leuenberger, député laïc à l'Est du Val-de-Ruz

b) Nouveaux suppléants :

- Le Synode valide les élections en tant que nouveaux suppléants de :
- Sœur Catherine, suppléante à la Communauté de Grandchamp

B. RESOLUTIONS ACCEPTEES PAR LE SYNODE

a) Rapport du Conseil synodal sur sa gestion en 2006

Le Synode accepte le Rapport d'activité du Conseil synodal pour l'année 2006.

b) Comptes de l'exercice 2006

Le Synode accepte les comptes et bilan de l'exercice 2006.

c) Rapport du Conseil synodal concernant l'évaluation d'EREN 2003

RESOLUTION 153-A

Le Synode adopte le rapport concernant l'évaluation d'EREN 2003

RESOLUTION 153-B

Le Synode charge le Conseil synodal d'intégrer dans le projet "Visions prospectives" une réflexion sur le sens de la communauté ; il souhaite que la notion de lieu de vie soit revue, voire corrigée.

RESOLUTION 153-C

Le Synode charge le Conseil synodal d'intégrer dans le projet "Visions prospectives" une réflexion sur la structure des centres cantonaux.

RESOLUTION 153-D

Le Synode charge le Conseil synodal de proposer une clarification de l'articulation des compétences et responsabilités dans les paroisses et centres cantonaux.

RESOLUTION 153-E

Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer des propositions pour clarifier et stimuler les formes possibles de collaboration au sein des colloques professionnels et dans le cadre des équipes à compétences multiples.

RESOLUTION 153-F

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter une stratégie de recrutement des bénévoles en juin 2008.

d) Rapport du Conseil synodal sur les structures succédant au Centre cantonal Diaconie et Entraide

RESOLUTION 153-G

Le Synode décide que la dissolution du Centre cantonal Diaconie et Entraide devient effective au 1er septembre 2007.

RESOLUTION 153-H

Le Synode décide de la création d'une nouvelle structure cantonale pour la diaconie au loin, sous forme d'un Conseil Terre Nouvelle dont la mission est de :

- mener une réflexion prospective dans le domaine de la mission et de l'entraide,
- analyser les contributions (cibles) paroissiales et synodale,
- assurer le suivi des activités de l'animateur cantonal,
- soutenir les paroisses dans le domaine de la diaconie au loin,
- veiller à la proximité entre les paroisses et les projets soutenus.

RESOLUTION 153-I

Le Synode charge le Conseil synodal de procéder à la mise en place de la nouvelle structure Terre Nouvelle au 1er septembre 2007.

RESOLUTION 153-J

Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en juin 2007, dans le cadre de son rapport sur la politique diaconale de l'EREN, avec des propositions précises concernant l'organisation de la diaconie au près.

e) Rapport du Conseil synodal sur l'échéancier du projet "Visions prospectives"

RESOLUTION 153-K

Le Synode prend acte que les conditions stipulées dans les résolutions 152-0, P et Q ne sont pas remplies.

RESOLUTION 153-L

Le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre l'organisation de la Journée synodale du 8 septembre 2007.

RESOLUTION 153-M

Le Synode adopte l'échéancier présenté.

f) Rapport du Conseil synodal sur les liens entre les Eglises reconnues et les écoles secondaires

RESOLUTION 153-N

Le Synode adopte le projet d'une aumônerie des Eglises reconnues à l'Ecole secondaire sous la forme d'un cadre minimum valable pour tout le canton.

RESOLUTION 153-O

Le Synode charge le Conseil synodal de mettre en place ce cadre, en collaboration avec les autorités des deux autres Eglises.

RESOLUTION 153-P

Le Synode charge le Conseil synodal de mandater le Centre cantonal Théologie Education Formation (ThEF) pour coordonner la part réformée de cette offre avec l'appui des paroisses.

g) Rapport du Conseil synodal sur la convention de dialogue paritaire entre le Conseil synodal et l'Assemblée des employés de l'EREN

RESOLUTION 153-Q

Le Synode confie au Conseil synodal, pour les objets cités ci-dessous, le soin de négocier sa politique avec l'Assemblée des employés de l'EREN et de communiquer les résultats des négociations, convergents ou divergents, dans le cadre de ses rapports au Synode, sur les mêmes sujets :

- La diminution de postes.
- Les conditions de travail suivantes : contrats, salaires et allocations, logements de fonction et frais y afférents, horaires de travail, droits aux congés et vacances, droit à la formation continue.
- Les licenciements pour raison économique.
- Les conditions de retraite; les collaborations avec les retraités.
- Les dispositions légales (Code des obligations, contrats, directives EREN concernant l'emploi).
- Le profil du poste du Responsable cantonal des ministères.

h) Propositions de la Commission d'examen de la gestion (CEG) - Fonctionnement du Conseil synodal

RESOLUTION 153-R

Le Synode prend acte des propositions énoncées par la CEG en réponse à sa résolution 152-N. Il les transmet au Conseil synodal en priant ce dernier de lui soumettre un rapport sur ce sujet à sa session de décembre 2007.